



# **Ententes de soutien familial**

Aider les familles à demeurer  
fortes et unies



# Qu'est-ce qu'une entente de soutien familial et comment peut-elle aider votre famille?

Une entente de soutien familial est une entente écrite et volontaire convenue entre vous et un office de services à l'enfant et à la famille.

**Elle offre une aide à court terme lorsque votre famille se retrouve en situation difficile.**

Vous pouvez demander de l'information sur une entente de soutien familial. Votre situation peut être examinée pour déterminer si une telle entente offrirait de l'aide appropriée à votre famille. Vous pouvez en discuter avec votre travailleur des services à l'enfant et à la famille.

## Comment une entente de soutien familial peut-elle aider?

- Vous pouvez obtenir de l'aide tôt, avant que les choses n'empirent.
- Vous aidez à dresser le plan pour votre famille.
- Votre enfant vit avec vous et demeure lié à sa famille, culture et collectivité.
- Vous savez le type d'aide qui sera fournie.
- Vos forces et votre culture sont respectées.
- Cette entente est volontaire. Elle ne fait intervenir aucun tribunal.

# Comment puis-je demander de l'information sur une entente de soutien familial?

**Vous pouvez demander de l'information sur une entente en tout temps.**

- Si un travailleur des services à l'enfant et à la famille est chargé de votre dossier, adressez-vous à lui.
- Celui-ci peut examiner votre situation pour voir si une entente convient.
- Si une entente convient, votre travailleur expliquera le type de soutien qu'elle peut comprendre.

## Important à savoir

Les ententes de soutien familial ne sont pas des programmes d'aide financière courants.

Les Services à l'enfant et à la famille les offrent dans les cas où des difficultés non résolues pourraient donner lieu à des préoccupations de sécurité pour un enfant.

Si votre famille s'occupe déjà d'un enfant de façon sécuritaire sans l'intervention des Services à l'enfant et à la famille, une entente pourrait ne pas être offerte.

Si vous cherchez de l'aide, mais n'avez pas besoin de l'intervention des Services à l'enfant et à la famille, composez le **211**, ou rendez-vous à **mb.211.ca** pour trouver des services dans votre collectivité.

- Vous pouvez demander une entente.
- Les Services à l'enfant et à la famille détermineront si cette solution convient.
- Cette option n'est pas offerte à toutes les familles.
- S'il demeure des préoccupations de sécurité, les Services à l'enfant et à la famille peuvent prendre des mesures additionnelles pour assurer la sécurité de l'enfant.
- La signature d'une entente n'élimine pas votre rôle de parent.

# Quel type d'aide peut faire partie d'une entente de soutien familial?

**Le soutien dépend des besoins de votre famille.**

Les offices de services à l'enfant et à la famille peuvent directement offrir certains services ou vous mettre en rapport avec des programmes dans votre collectivité. Les types d'aide pouvant être inclus comprennent :

- des programmes de soutien parental, d'aides familiaux ou de mentors pour les jeunes;
- des programmes de garde d'enfants de jour ou pendant l'été;
- de l'aide pour présenter une demande de logement ou de refuge d'urgence;
- des renvois vers des services de counselling, de santé mentale ou de lutte contre les dépendances;
- des programmes de culture autochtone, de guérison fondée sur la terre, d'enseignement des Aînés ou de médecine traditionnelle;
- de l'aide financière limitée, notamment pour le transport en commun, la nourriture ou les vêtements pour enfants.

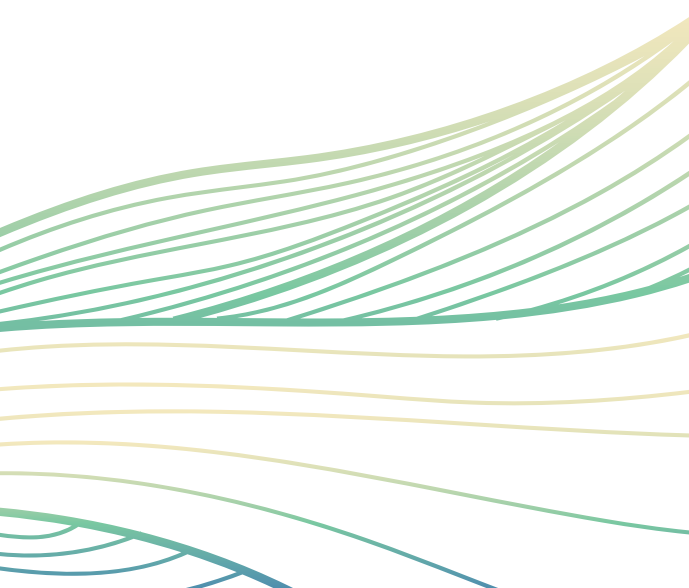
*Votre travailleur des services à l'enfant et à la famille discutera avec vous des mesures d'aide offertes et de la façon d'y accéder.*





## **Travailler ensemble pour garder les familles fortes**

En octobre 2024, de nouvelles ententes permettant aux Services à l'enfant et à la famille de mieux aider les familles à demeurer unies ont été inscrites dans la loi :

- les ententes de soutien familial;
  - les ententes de soins offerts par un membre de la famille élargie;
  - les ententes de soins conformes aux traditions.
- 



## Besoin d'aide ou de plus d'information?

Adressez-vous à votre travailleur des services à l'enfant et à la famille pour savoir si une entente de soutien familial pourrait aider votre famille.



Scannez le code QR pour obtenir la liste des coordonnées des Services à l'enfant et à la famille ou rendez-vous à :  
**[manitoba.ca/fs/childfam/cfsagencies.fr.html](http://manitoba.ca/fs/childfam/cfsagencies.fr.html)**

